



Gouvernement Princier  
PRINCIPAUTÉ DE MONACO



## Pour les jeunes âgés de 16 à 26 ans

Vous êtes domiciliés à Monaco ou dans les communes limitrophes (Roquebrune-Cap-Martin, Cap d'Ail, Beausoleil ou La Turbie) et avez réalisé vos études secondaires dans un établissement en Principauté.

### Vous recherchez

- › un stage, dans le cadre de vos études,
- › une entreprise pour votre formation en alternance,
- › un job étudiant ou un emploi saisonnier,
- › un premier emploi.

### Vous avez besoin de soutien et de conseils

- › dans la recherche d'entreprise,
- › dans la rédaction de votre CV et lettre de motivation,
- › dans la préparation de vos entretiens de recrutement.

La Cellule Emploi-Jeunes du Service de l'Emploi reçoit les jeunes qui en font la demande, sur rendez-vous, organise avec eux leurs démarches en entreprise et les accompagne dans leurs recherches.

**Elle est le point d'entrée pour les étudiants et les jeunes à la recherche d'un premier emploi vers le monde professionnel.**

### Nos missions

- › mettre en relation les jeunes et les entreprises de la Principauté,
- › informer sur le marché de l'emploi monégasque,
- › proposer un suivi personnalisé, quel que soit le niveau d'études ou le secteur d'emploi recherché.

## Pour les entreprises de la Principauté

### Quel que soit votre secteur d'activité, vous avez des besoins en matière :

- › de stagiaires,
- › d'alternants,
- › d'employés saisonniers,
- › de jeunes diplômés.

La Cellule Emploi-Jeunes peut venir à votre rencontre :

- › pour une visite dans votre entreprise afin de vous transmettre des candidatures potentielles.
- › pour un suivi et une aide dans vos démarches administratives.

**La collaboration avec les entreprises monégasques est l'une des composantes essentielles du bon fonctionnement de cette Cellule.**

### Aides proposées

POUR LES JEUNES	POUR LES EMPLOYEURS
<ul style="list-style-type: none"><li>› Prise en charge dans le cadre de la loi 1.501</li><li>› Parrainage avec un employeur</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>› Stage de pré-embauche</li><li>› Remboursement charges patronales</li><li>› Remboursement frais de formation d'une alternance</li></ul>